



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE

PV N°117 CS/23

Réunion du 19/02/2025

PRESIDENCE : DA SILVA S.

PRESENTS : – FAORO P. – CHEVANNE T. – FAVELIER R.

Toutes les correspondances doivent se faire via la boîte mail officielle du club. Les mails qui proviennent d'une adresse personnelle ne seront pas pris en compte.

PLANNING DE JOURNÉE

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre. La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais et non justifiées.

ORGANISATION RENCONTRE

Chaque club doit présenter à l'arbitre, ou au délégué, une feuille de match de secours, le constat d'échec ainsi que le listing des joueurs, éducateurs et dirigeants.

TRANSMISSION FMI

Nous vous rappelons que la FMI doit être transmise pour le dimanche 0h00.

En cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents devront parvenir au secrétariat du district dans un délai de 24 heures suivant le match par e-mail

MASCULIN

SENIORS

1.1 FORFAIT

Match 29464747 D4 – D LACANCHE 2 – DIJON MUNICIPAUX du 16/02/2025

Forfait déclaré de LACANCHE

En conséquence, la CS donne match perdu à LACANCHE 2 (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à DIJON MUNICIPAL.

Amende de 60 € à LACANCHE 2.

1.2 CHANGEMENTS DE DATES OU D'HORAIRES

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclub dans les délais impartis.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

Toute demande exceptionnelle devra être faite par mail officielle avec l'accord écrit des clubs

Mentions obligatoires figurant sur la demande : N° de la rencontre – Championnat – Poule - équipes et date de la rencontre

Match le Dimanche -> DATE BUTOIR LUNDI MINUIT

Match le Samedi -> DATE BUTOIR DIMANCHE MINUIT.

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match D1-D2-D3-D4 ->15,00 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match D1-D2-D3-D4 ->20 €

★ ★ ★

La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes :

Match 29464600 D4 – D SOMBERNON GISSEY 2 – DIJON MUNICIPAL du 23/02/2025 se jouera le 02/03/2025

Match 28386629 D2 B FC2C 2 – CHAIGNAY du 23/03/25 se jouera le 22/03/25 à 18h30 à LADOIX SERRIGNY

1.3 MATCH REMIS

Match 29461062 D4 A ST REMY 3 – PRECY du 09/02/25 se jouera le 27/04/2025.

Match 28410206 D3 – B MERCEUIL – NOLAY du 16/02/2025 est remis au 2/03/2025

1.4 DELEGUES

Match 29464852 D4 D – ENT ESTV/AIFC – LACANCHE 2 du 16/03/2025 (frais à charge des 2 clubs).

Match 29955274– U18 D1 ELITE– TALANT C.F – IS-SELONGEY du 22/03/2025. M CHEVANNE T. frais à la charge des deux clubs)

1.5 COURRIELS

De MERCEUIL – Arrêté municipal interdiction d'utilisation du terrain du 14/02/2025 au 17/02/2025. Pris note.

De M. THIBERT Jérôme : Rapport de délégation concernant la rencontre 28395697 D2 – A QUETIGNY 2 – MANLAY du 16/02/2025 : pris note.

De DIJON JEUNESSE MAHORAISE : demande de délégué pour le 02/03/25. la CS ne peut fournir de délégué pour ce match

JEUNES

FESTIVAL U13 PTICH

U13 GARCONS

Sont qualifiés à la phase départementale du 05/04/2025 :

LONGVIC, DIJON ULFE, FONTAINE 3, USSE, POUILLY, GEVREY, ENT FCSG/CCOF, UCCF, BEAUNE 2, BEAUNE 1, ASPTT 2, ST APOLLINAIRE, DFCO, FONTAINE 1, ASPTT 1, USCD.

Les équipes susmentionnées sont qualifiées à la Phase Départementale qui se déroulera le 5/04/2025 à DFCO - ECO-PARC à ST APOLLINAIRE et représenteront une nation sur le thème de l'EURO Féminin UEFA 2025.

Tous les acteurs auront un rôle à jouer des enfants aux parents en passant par les Educateurs

Actions à faire

REPRESENTER UN PAYS QUALIFIÉ

Chaque équipe qualifiée pour la phase régionale du Festival Foot U13 représente un Pays participant à **EURO féminin de l'UEFA 2025**. Tous les acteurs du match ont un rôle à jouer, des enfants aux parents, en passant par l'éducateur :

- **L'équipe**

Prévoir des maillots ou confectionner des tee-shirts aux couleurs du Pays représenté

- **L'éducateur/l'éducatrice**

Possibilité de rajouter du maquillage ou des accessoires permettant d'illustrer le Pays (chapeau, vêtements associés ...)

- **Parents et accompagnateurs**

Acteurs des matchs des enfants (supporters de leur équipe !), ils doivent également s'inscrire dans le thème de cette journée. Quelques exemples : prévoir des porteurs de drapeaux, construire des banderoles, venir déguisés, accompagnement musical, chants...

TIRAGE DES CLUBS/NATIONS

Equipes qualifiées	Nation Représentée
POUILLY	SUISSE
BEAUNE 1	NORVEGE
DIJON ULFE	ISLANDE
ASPTT 1	FINLANDE
LONGVIC	ESPAGNE
UCCD	PORTUGAL
BEAUNE 2	BELGIQUE
DFCO	ITALIE
GEVREY	ALLEMAGNE
FONTAINE 1	POLOGNE
ST APOLLINAIRE	DANEMARK
ENT FCSG/CCOF	SUEDE
UCCF	FRANCE

FONTAINE 3	ANGLETERRE
USSE	PAYS DE GALLES
ASPTT 2	PAYS BAS

Tirage au sort des premiers matchs de la Phase Départementale Festival U13

- GEVREY - BEAUNE 2
- FONTAINE LES DIJON 1 - BEAUNE 1
- POUILLYEN AUXOIS – FONTAINE LES DIJON 3
- ST APOLLINAIRE - LONGVIC
- DIJON ULFE - USSE
- ASPTT 1 - UCCF
- ENT FCSG/CCOF - USCD
- DFCO - ASPTT 2

U13 FILLES

Sont qualifiés à la phase départementale du 05/04/2025 :

BEAUNE, ASPTT 2, FONTAINE LES DIJON, ENT USSE/ST REMY, USCD, DFCO, LONGVIC, ST APOLLINAIRE, CHEVIGNY ST SAUVEUR, ASFO, MARSANNAY, VILLERS LES POTS.

Les équipes susmentionnées sont qualifiées à la Phase Départementale qui se déroulera le 5/04/2025 à DFCO - ECO-PARC à ST APOLLINAIRE et représenteront une nation sur le thème de l'EURO Féminin UEFA 2025.

Tous les acteurs auront un rôle à jouer des enfants aux parents en passant par les Educateurs

Actions à faire

REPRESENTER UN PAYS QUALIFIÉ

Chaque équipe qualifiée pour la phase régionale du Festival Foot U13 représente un Pays participant à **EURO féminin de l'UEFA 2025**. Tous les acteurs du match ont un rôle à jouer, des enfants aux parents, en passant par l'éducateur :

- **L'équipe**

Prévoir des maillots ou confectionner des tee-shirts aux couleurs du Pays représenté

- **L'éducateur/l'éducatrice**

Possibilité de rajouter du maquillage ou des accessoires permettant d'illustrer le Pays (chapeau, vêtements associés ...)

- **Parents et accompagnateurs**

Acteurs des matchs des enfants (supporters de leur équipe !), ils doivent également s'inscrire dans le thème de cette journée. Quelques exemples : prévoir des porteurs de drapeaux, construire des banderoles, venir déguisés, accompagnement musical, chants...

TIRAGE DES CLUBS/NATIONS

Equipes inscrites	Nation Représentée
ENT USSE/ST REMY	PAYS DE GALLES
BEAUNE	NORVEGE
CHEVIGNY	ISLANDE
LONGVIC	ESPAGNE
USCD	PORTUGAL
ST APOLLINAIRE	DANEMARK
DFCO	ITALIE
ASFO	ALLEMAGNE
VILLERS LES POTS	SUEDE
MARSANNAY	FRANCE
FONTAINE	ANGLETERRE
ASPTT 2	PAYS BAS

Tirage au sort des premiers matchs de la Phase Départementale Festival U13

- LONGVIC – USCD
- VILLERS / POTS – CHEVIGNY ST SAUVEUR
- ASPTT 2 - ASFO
- DFCO – AS BEAUNE
- FONTAINE LES DIJON – MARSANNAY
- ENT USSE/ST REMY – ST APOLLINAIRE

TIRAGE COUPE COTE D'OR U15

COUPE DE COTE D'OR U15

Tirage des 1/16^{ème} de finale qui se joueront le 22/02/25.

M1	ST APOLLINAIRE 2	MVF
M2	EF VILLAGES	GRESILLES FC
M3	MANLAY	USCD
M4	GENLIS	FCMPL
M5	TILLES FC	AS QUETIGNY
M6	IS/SELONGEY	UFCO
M7	MEURSAULT	PLOMBIERES
M8	FCNCS	VOUGEOT
M9	LONGVIC	VNFC
M10	ECHENON	DAIX
M11	RUFFEY ST MARIE (Forfait)	GEVREY
M12	SEURRE	FONTAINE LES DIJON 2
M13	DIJON ULFE	AISEREY IZEURE
M14	CHEVIGNY ST SR 2	USSE
M15	UCCF	DFCO F

M16	BEAUNE	MARSANNAY
-----	--------	-----------

Tirage des 8^{ème} de finale –

Les rencontres se dérouleront sur le terrain du club premier le 8 MARS 2025

M03	M09
M16	M07
M11 GEVREY	M02
M13	M12
M05	M10
M08	M15
M06	M14
M04	M01

1.1 CONTROLE DES FEUILLE DE MATCH

Match 53127761 U15 D1 USCD – BEAUNE du 16/02/2025

La Commission sportive, suite à un contrôle de feuille de match, constate que le joueur **N°13 BELJADID Rayane 9603437223** du club de **USC DIJON**, était inscrit sur la feuille de match et a participé à la rencontre alors qu'il était sous le coup d'une suspension de 1 matchs de suspension ferme suite à 3 avertissements à compter du 19/12/2024. Agissant par voie d'évocation, la Commission demande des explications au club concernant cette situation pour le 26/02/2025 (délai de rigueur).

Le joueur reste suspendu pour 1 match à compter du 19/02/2025 en U15 D1.

Match 5 53129864 U15 D1 IS SELONGEY – GEVREY du 16/02/2025

La Commission sportive, suite à un contrôle de feuille de match, constate que le joueur **N°10 GUILLEMANT Mael 2548102997** du club de **GEVREY**, était inscrit sur la feuille de match et a participé à la rencontre alors qu'il était sous le coup d'une suspension de 1 matchs de suspension ferme suite à 3 avertissements à compter du 12/12/2024. Agissant par voie d'évocation, la Commission demande des explications au club concernant cette situation pour le 26/02/2025 (délai de rigueur).

Le joueur reste suspendu pour 1 match à compter du 19/02/2025 en U15 D1.

2.1 FORFAITS

Match 30095919 CCO U18 AUXONNE CS – AIFC du 9/02/2025

Forfait déclaré de AUXONNE

La Commission dit l'équipe de AIFC qualifiée pour le prochain tour

Amende de 60€ à AUXONNE

Match 531295551 U13 D3 – D ES MORVANDELLE – CHEVIGNY ST SR 3 du 15/02/2025

Forfait non déclaré de CHEVIGNY ST SR 3

En conséquence, la CS donne match perdu à CHEVIGNY ST SR 3 (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à ES MORVANDELLE

Amende de 100€ à CHEVIGNY ST SR 3.

Match 53129080 U15 D3 – B EF VILLAGES 2 – ENT USSE 2 du 15/02/2025

Forfait non déclaré de EF VILLAGES 2

En conséquence, la CS donne match perdu à EF VILLAGES 2 (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à ENT USSE 2

Amende de 120€ à EF VILLAGES 2.

Match 53196255 CCO U15 RUFFEY ST MARIE – GEVREY du 22/02/2025

Forfait déclaré de RUFFEY ST MARIE

La Commission dit l'équipe de GEVREY qualifiée pour le prochain tour

Amende 60 € à RUFFEY ST MARIE

2.1 CHANGEMENTS DE DATES OU D'HORAIRES

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G ->20 €

★ ★ ★

La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes :

Match 53196238 CCO U 18 TILLE FC – FAUVERNEY du 22/02/25 se jouera 08/03/25

Match 53128881 U13 D2 – A MVF – SOMBERNON GISSEY du 24/05/2025 se jouera le 17/05/2025

Match 53129950 U13 D2 – D MPL FC – MANLAY du 15/02/2025 se jouera le 22/02/2025

Match 53129659 U13 D3 – C DAIX 2 – FCNCS 3 du 31/05/2025 se jouera le 21/05/2025 à 16h

Match 29955679 U12 D1 ASFO – FONTAINE LES DIJON du 15/02/2025 se jouera le 8/03/2025

Match 53127745 U13 D3 – A USCD 3 – ENT AIFC du 15/02/2025 se jouera le 8/03/2025

Match 53110187 U15 D3 FC2C – GEVREY du 22/02/25 se jouera le 02/03/25

2.3 TOURNOIS

DIJON UNIVERSITE CLUB

U11/U13/U15 (Mixité) le 14/06/2025

LACANCHE

U6/U7 – U8/U9 – U10/U11 -> le 31/05/205

ECHENON – Tournois de jeunes pour Théo

U6/U7 – U8/U9-> Samedi 7 Juin 2025 :

U10/U11 – U13 -> Dimanche 8 Juin 2025

U15 -> Lundi 9 Juin 2025

2.4 TERRAINS IMPRATICABLES

Match 29955265 U18 D1 ELITE MVF – IS SELONGEY du 22/02/2025 est remis au 5/04/2025

Match 29955266 U18 D1 ELITE DAIX – MVF du 16/02/2025 est remis 03/05/2025

Match 53129143 U18 D2 – NIV BAS GRESILLES FC – EF VILLAGES du 15/02/2025 est remis 26/04/2025

Match 53128956 U15 D2 – A AIFC – FC VAL DE NORGES du 15/02/2025 est remis au 26/04/2025

Match 5329012 U13 D3 – B ST JEAN DE LOSNE – RUFFEY STE MARIE du 15/02/2025 est remis au 5/04/2025
Match 53129834 U13 D2 CHEVIGNY ST SR – CHENOVE du 15/02/2025 se jouera le 5/04/2025
Match 29955742 U12 D1 NIV BAS AIFC – FAUVERNEY du 15/02/2025 – est remis au 5/04/2025

FOOT PLAISIR

3.1 U15 FOOT PLAISIR

La Commission Sportive Jeunes a mis en place trois plateaux Futsal pour les U15 FOOT PLAISIR aux dates suivantes :
22/03/2025 à 16h00 : Salle des Loisirs, Clenay.
29/03/2025 : Lieu à confirmer.
12/04/2025 : Lieu à confirmer.

3.2 FORFAIT

Match 53143508 U15 FOOT PLAISIR FCAB – FCNCS du 15/02/2025

Forfait non déclaré de FCNCS

En conséquence, la CS donne match perdu à FCNCS (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à FCAB

★★★

FEMININES

SENIORS

3.1 FORFAIT

Match 29465247 Criterium. F à 8 F POUILLY EN AUXOIS – FCNCS du 17/02/2025 -

Forfait déclaré de POUILLY EN AUXOIS

En conséquence, la CS donne match perdu à POUILLY EN AUXOIS (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à FCNCS
Amende de 50€ à POUILLY EN AUXOIS

3.2 CHANGEMENTS DE DATE ET/OU HORAIRES

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G ->20 €

La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes :

Match 29465334 C F à 8 B MAREY – LACANCHE du 08/02/2025 se jouera le 17/05/2025.

Match 29465333 C F à 8 TILLES FC – EF VILLAGE du 10/02/25 se jouera le 31/03/25.

Match 53149678 U 15 FEM USSE – CHEVIGNY ST SAUVEUR du 15/02/25 se jouera le 05/04/25

Matchs non joués du 10/02/2025

Match 29516430 D1 FEM MACON – BEAUNE remis au 6/04/2025

Match 29465248 C F à 8 SOMBERNON GISSEY – FC MPL du 17/02/25 remis au 28/04/2025

Match 29465245 C F à 8 B ST REMY – GRESILLES FC du 10/02/25 remis au 28/04/2025

JEUNES

4.1 FORFAIT

Match 53150155 Critérium U13 FEM à 8 LONGVIC – ASFO du 15/02/2025

Forfait non déclaré de ASFO

En conséquence, la CS donne match perdu à ASFO (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à LONGVIC

Amende de 100€ à ASFO.

4.2 REPROGRAMMATION RENCONTRES

Match 53130312 U18 F ST SERNINOISE US – ENT TRIANGLE D'OR JURA du 15/02/2025 remis au 27/04/2025

Match 53130316 U18 F JURA STADE FC – CHAMPAGNOLE du 15/02/2025 remis au 26/04/2025

Match 53130313 U18 F LONGVIC – LONS RC du 15/02/2025 remis au 26/04/2025

Match 53130314 U18 FEM BEAUNE – MACON FC du 15/02/2025 remis au 26/04/2025

Match 53130309 U18 FEM LONS RC – BEAUNE du 08/02/25 se jouera le 08/03/25

Match 53130315 U18 FEM CLAYETTOIS S REUNIS – IS SELONGEY du 15/02/2025 remis au 19/04/2025 à 14h00
(accord écrit des deux clubs)

4.3 CHANGEMENTS DE DATES

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G ->20 €

La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes :

Match 53130310 U18 FEM ENT ARBOIS TRIANGLE D'OR – LONGVIC du 08/02/2025 se jouera le 08/03/2025

Match 53149678 U15 FEM ENT USSE – CHEVIGNY ST SR du 15/02/2025 se jouera le 5/04/2025

4.5 DECLARATION TOURNOI

DIJON UNIVERSITE CLUB

U13 F/U15 F / U18 F / SENIORS F le 15/06/2025

IV. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 €
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

Retard de transmission – Amende 30€ : CF TALANT

Non envoi du rapport d'échec – Amende 40 € : IS SELONGEY – FCNCS

Journée du 15/16 Février 2025 :

<u>15/02/2025</u>	U12 D1 Elite / Printemps / Poule A St Apollinaire 23 - Montbard Venarey 23
<u>15/02/2025</u>	U12 D1 Niveau Bas / Printemps / Poule A Marsannay 23 - Neuilly Crim Sennece 22
<u>15/02/2025</u>	U15 D2 / Printemps / Poule A Montbard Venarey 1 - Plombieres 1
<u>15/02/2025</u>	U13 D2 / Printemps / Poule A Ent. Fcsg-Ccof 1 - St Apollinaire 2
<u>15/02/2025</u>	U13 D2 / Printemps / Poule B Pouilly En Auxois As 1 - Cheminots Dijon Us 2
<u>15/02/2025</u>	U13 D3 / Printemps / Poule D Pouilly En Auxois As 2 - Ent. Fcsg-Ccof 2

<u>15/02/2025</u>	U13 D3 / Printemps / Poule C Neuilly Crim Sennece 3 - Dijon U.L.F.E. 4
<u>15/02/2025</u>	U13 D3 / Printemps / Poule C Quetigny As 2 - U.F.C.O 2
<u>15/02/2025</u>	U15 D1 / Printemps / Poule A Is-Selongey 1 - Gevrey 1
<u>15/02/2025</u>	U13 D2 / Printemps / Poule C Dijon Fco Fem 2 - Fontaine Les Dijon F 3
<u>15/02/2025</u>	U13 D2 / Printemps / Poule C Champdotre Longeault 1 - Marsannay 2
<u>15/02/2025</u>	U13 D2 / Printemps / Poule C Fontaine D'Ouche As 1 - Longvic 2
<u>16/02/2025</u>	U18 D1-Niveau Bas / Printemps / Poule A Gevrey 21 - Ent.Usse Sr Remy 1 21
<u>16/02/2025</u>	U15 D1 / Printemps / Poule A Cheminots Dijon Us 1 - Beaune A.S. 2
<u>17/02/2025</u>	Criteruim Seniors Fem A 8 / Unique / Poule A Beaune A.S. 1 - Beaune A.S. 2

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : S. DA SILVA